



**SECRETARIAT DU  
VICE-PREMIER MINISTRE ET  
MINISTRE DES FINANCES**

**Cellule Presse et Communication**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **HAITI LAVI 12-12**

Afin de contribuer à la réussite de l'action de solidarité «HAITI LAVI 12-12» au profit des victimes de la catastrophe naturelle de ce 12 janvier 2010 à Haïti, le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, Didier Reynders, a accordé au Consortium belge pour les situations d'urgence l'agrément fiscal lui permettant de délivrer des attestations d'exonération fiscale pour les dons de 30 EUR minimum effectués entre le 14 janvier et le 31 décembre 2010 sur le compte 000-0000012-12 ouvert suite à l'appel HAITI LAVI 12-12 .

Le Consortium est constitué des institutions suivantes:

- CARITAS INTERNATIONAL
- HANDICAP INTERNATIONAL
- Oxfam-Solidarité
- Médecins du Monde
- UNICEF Belgique.

Les dons ainsi recueillis dans le cadre de cette action devront servir uniquement à l'assistance à la population de Haïti durement frappée par le tremblement de terre.

David MARECHAL  
Porte-parole  
02/233.87.17